

PRÉAMBULE

Ce règlement n'est pas une triste liste de restrictions, il a été rédigé afin que tous puissent pratiquer avec plaisir le badminton. Nous demandons aux anciens adhérents d'accueillir les nouveaux, de les prendre en charge et de les faire jouer ne serait-ce qu'un quart d'heure, surtout en début de séance ; et aux nouveaux adhérents de ne pas rester assis dans les gradins en attendant qu'on vienne vous chercher.

Ne soyez pas timides, vous êtes là pour vous amuser et jouer.

ARTICLE 01 : ADHÉSION

L'adhésion est **annuelle** et **renouvelable** au **1er septembre** (renouvelée dès mi-août pour les réinscriptions). Elle est ouverte à tous, mais les adhérents 2023-2024 et les habitants de Lognes sont admis en priorité.

L'**inscription** ne devient **définitive** que lorsque la **cotisation** a été **réglée en totalité**, et le dossier complet donné aux responsables des inscriptions. **Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription.**

Les inscriptions seront **closes sans préavis** lorsque les effectifs maximum seront atteints.

Le Conseil d'Administration pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.

La **cotisation** comprend la **licence FFBad** (obligatoire), ainsi que l'**assurance FFBad** (l'assurance ne couvre que le complément Sécurité Sociale et Mutuelle).

ARTICLE 02 : UTILISATION DES TERRAINS

Pour des raisons de gestion sportive, de civisme et de sécurité, il est impératif que **dès le début de la saison**, chaque adhérent pratique le badminton sur les **créneaux horaires choisis** le jour de son adhésion.

L'**accès aux terrains** est réservé aux **adhérents**.

Cependant les **invitations** peuvent être autorisées sur les **temps de jeu libre** uniquement sur demande par courriel (lb77.bad@gmail.com) **plus de 48h à l'avance** et **après approbation** du bureau. L'invité sera prié de se présenter au responsable de créneau lors de sa venue et **ne pourra pas être invité plus de 10 fois** sur la saison.

Les terrains ne peuvent être réservés. L'utilisation de ces terrains est gérée par les adhérents eux-mêmes.

En **cas d'affluence**, la **priorité** est donnée aux **membres licenciés au club**. Il est alors demandé aux joueurs de **ne pas occuper** un terrain **plus de deux sets consécutifs**, et de **ne pas faire** de matchs **en simple** tant que d'autres personnes attendent pour jouer.

Les joueurs sont priés de **monter eux-mêmes les terrains** et de les **démonter**.

Le gymnase doit être **intégralement libéré à l'heure de fin de créneau**, rien ne doit être **laissé en tribune** ou **sur les terrains** (volants, bouteilles, filets, poteaux...).

ARTICLE 03 : LE MATÉRIEL

Les joueurs doivent apporter **leurs matériels** et être en mesure de **fournir leurs volants neufs** en se présentant sur le terrain. Des **caisses de volants d'échauffement** sont à disposition : ces caisses **ne sont pas des poubelles** (jeter les volants trop usagés).

Des **volants plumes** peuvent être achetés auprès du club. Pour cela, les adhérents doivent s'adresser aux membres du bureau, les membres licenciés au club bénéficiant d'un **tarif préférentiel** (voir grille des tarifs).

Paiement possible par virement, chèque, CB et espèces (prévoir l'appoint).

Les membres licenciés au club peuvent **acheter**, auprès de **notre partenaire** (EPHOR), du matériel (raquettes, sac, chaussures, textiles, ...) ainsi que des **volants différents de ceux déjà disponibles** et bénéficier des tarifs négociés par le club. Pour cela, ils doivent s'adresser au président du club.

Le **règlement** s'effectuant **directement auprès de notre partenaire**, sur facture.

ARTICLE 04 : ACCÈS AU GYMNASÉ

Le badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur le terrain muni d'une **paire de chaussures de sport en salle** (semelles non marquantes), d'une **tenue correcte et réglementaire**.

Les joueurs doivent aussi se soumettre au **règlement de la salle fourni par la municipalité**.

Ce règlement est affiché dans le hall du gymnase et les gardiens sont habilités à le faire respecter.

En cas d'**absence de responsable de créneaux**, l'**accès à la salle n'est pas autorisé**.

Le bureau vous invite donc à participer activement à la vie du club.

La **salle** et les **vestiaires** doivent être **libérés à l'heure** dans un **état correct**.

Le **rangement** de la salle doit donc **débuter suffisamment avant la fin du créneau**, et pour les personnes souhaitant prendre une douche, elles doivent le faire 20 minutes avant au minimum.

Il est par ailleurs **indispensable de ne pas laisser trainer** (aux abords des terrains ou dans les tribunes) des **volants usagés, bouteilles d'eau, etc...**

ARTICLE 05 : ENTRAÎNEMENTS ET INITIATIONS ENCADRÉES

Pour des **raisons de sécurité**, les entraîneurs (ou responsables des entraînements) **peuvent refuser l'accès** aux entraînements ou initiations **aux retardataires**.

Ils peuvent également exclure tout auteur d'action périlleuse, perturbatrice ou contestataire.

Les **volants d'entraînements** seront pris en charge par le club et **distribués par les entraîneurs** (ou responsables des entraînements), dans la **limite du budget alloué** et des **stocks disponibles**.

ARTICLE 06 : TOURNOIS ET COMPÉTITIONS

Le club pourra **centraliser** les inscriptions aux tournois pour les adhérents qui le souhaitent.

Les **frais d'inscription** de chaque tournoi devront être **réglés avant la date fixée**.

L'**inscription** aux TDJ ou RDJ organisées par le CoBad77 sera **prise en charge** pour les **adhérents jeunes licenciés au club**.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident lors des compétitions et lors des trajets.

Lors des **rencontres d'interclubs et de coupes**, l'ensemble des joueurs **devra porter le maillot du club**.

Lors des **rencontres d'interclubs et de coupes à domicile**, les **terrains sont réservés** en priorité **aux équipes**.

Un **planning** sera communiqué **par mail** pour prévenir les **adhérents du club**.

ARTICLE 07 : ENCADREMENT JEUNES

Tout mineur reste sous la **totale responsabilité** du (ou des) **parent(s)** ou du **représentant légal** en dehors des horaires d'entraînement.

Il est demandé aux parents ou au représentant légal d'**accompagner** leur **enfant** jusqu'à la salle pour y **vérifier la présence du responsable**. Il leur est également demandé de **venir chercher** leur enfant en **fin de séance** et de **prévenir le responsable en cas de retard**.

Tout **manquement** à l'une des clauses du règlement, toute **action périlleuse, perturbatrice** ou **contestataire** sera **immédiatement sanctionnée** par un **avertissement oral**, puis en cas de **récidive**, par une **exclusion temporaire** ou **définitive** déclarée par le **Conseil d'Administration**, sans remboursement.

ARTICLE 08 : RESPONSABILITÉS

Les éventuels litiges seront réglés par le Conseil d'Administration.

La courtoisie et la politesse sont bien évidemment de mise entre les joueurs, bénévoles, employés du club et représentants de la commune (gardiens, élus...).

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vols dans le gymnase.

ARTICLE 09 : COMMUNICATION

Pour toutes communications avec le club merci d'utiliser exclusivement l'adresse lb77.bad@gmail.com.

Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par :



Site Internet
www.lognesbadminton.fr



Courriel
lb77.bad@gmail.com



WhatsApp
Com. Lognes Badminton



Facebook
www.facebook.com/lognesbadminton



Instagram
www.instagram.com/lognesbadminton

Toutefois, l'information se doit aussi d'être transmise par chacun des membres adhérents du club.

Sauf avis contraire, les adhérents acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de leur image dans le cadre de la promotion de l'association, des événements qu'elle organise, et du badminton.

Les membres du Conseil d'Administration gèrent les affaires courantes du club, mais restent avant tout à votre disposition en cas de soucis ou pour toutes informations.

Les entraîneurs, moniteurs, animateurs, officiels techniques et organisateurs de compétitions du club sont également à votre écoute pour toutes questions relatives à l'entraînement, à la gestion de l'effort, à l'arbitrage et aux compétitions.

CONCLUSION

L'adhésion à notre association reste subordonnée au strict respect de ce règlement intérieur. Cette adhésion pourra être suspendue ou annulée par le Conseil d'Administration en cas de manquement.

ANNEXE : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la composition du Conseil d'Administration :

Yoann HAUMONT	<i>Président</i>	Lauranne BIEBER	<i>Administratrice</i>
Nicolas GEFFROY	<i>Vice-Président</i>	Bastien COMBEAU	<i>Administrateur</i>
Sandrine GOMES	<i>Secrétaire</i>	Philippe GOMES	<i>Administrateur</i>
Bruno BOUTAREL	<i>Vice-Secrétaire</i>	Alexia KNIEBIHLER	<i>Administratrice</i>
Jean-Pierre VIDHAMALI	<i>Trésorier</i>	Élise POUPINET	<i>Administratrice</i>
Emma ARVIS	<i>Vice-Trésorière</i>	David SIVA	<i>Administrateur</i>
		Guillaume THILLAY	<i>Administrateur</i>